

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 29 janvier 2010**

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 18 décembre 2009**

*Le compte rendu est adopté à l'unanimité.*

**1. RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS – 4<sup>ème</sup> trimestre 2009 -**

Dans un souci d'information des administrés de la commune, ce document est porté à la connaissance des membres du conseil municipal.

**2. RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler la ligne de trésorerie.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le maire,  
Vu le projet de contrat de Dexia CLF Banque, et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité, **a pris les décisions suivantes** :

Article 1

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de QUINCY-VOISINS décide de contracter auprès de Dexia CLF Banque une ouverture de crédit d'un montant maximum de 198 000 Euros dans les conditions suivantes :

Montant :	198 000 EUR
Durée :	1 an
Index :	EONIA
Marge :	0.90 %
Frais :	396.00 €

Article 2

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec Dexia CLF Banque.

Article 3

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de Dexia CLF Banque.

### 3. AVENANT n°1 avec la S.A.U.R.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la commune de QUINCY-VOISINS, pour le service Eau Potable, a confié à la S.A.U.R. par contrat d'affermage en date du 1<sup>er</sup> janvier 2008 l'exploitation de son service de distribution publique d'eau potable pour une durée de 15 ans.

Par ailleurs, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Seine et Marne et plus particulièrement le Centre d'Intervention de Saint Germain sur Morin dont dépend la commune de QUINCY-VOISINS a fait part à la commune de son besoin d'avoir un interlocuteur unique pour le suivi permanent de l'implantation cartographique des hydrants, des essais de conformité initiaux, de la numérotation et de la déclaration de mise en service des existants.

Dans ce cadre, il est apparu nécessaire de préciser les conditions techniques et financières de vérification, d'entretien et de renouvellement des ouvrages de défense contre l'incendie de la commune de QUINCY-VOISINS et de définir les échanges d'informations entre la SAUR et les services du SDIS de Seine et Marne.

Pour ce faire un avenant n°1 au contrat est proposé.

**Le conseil municipal**, à l'unanimité, **autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1** annexé à la présente délibération.

### 4. AMENAGEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un Rédacteur Principal et 3 agents ATSEM 1<sup>ère</sup> classe peuvent prétendre au grade supérieur par voie d'avancement de grade en 2010.

Il convient de créer les postes correspondants pour permettre leur nomination soit :

-1 poste de Rédacteur chef

Nombre de poste avant création	Nombre de poste après création
3	4

-3 postes d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe

Nombre de poste avant création	Nombre de poste après création
2	5

**Le conseil municipal**, à l'unanimité, **autorise Monsieur le Maire à effectuer la création des postes ci-dessus énumérés.**

Fin de la séance à 20 heures 50